



Lycée général et technologique

Pour permettre aux personnels de travailler dans des conditions de travail plus sereines, pour améliorer les conditions d'étude et de réussite des élèves, et pour contrer la désorganisation des établissements entraînée par la réforme du lycée, appliquée depuis la rentrée 2010, le SNES demande la mise en œuvre de mesures urgentes dès la rentrée 2012. Celles-ci ne sauraient se substituer à une réflexion approfondie sur le lycée (programmes et leur méthode de construction, structures, place et rôle des formations technologiques), qui doit être relancée. Il s'agit prioritairement d'améliorer la situation dans les établissements au plus vite.

Une première série de mesures peut être prise par la simple **réécriture de la circulaire de rentrée**, l'actuelle circulaire contenant des indications dangereuses. Les nouvelles indications pour la rentrée 2012 inviteraient ainsi à :

- **respecter les horaires en vigueur** pour les enseignements optionnels du lycée ;
- **respecter la liberté pédagogique des enseignants**, notamment en matière d'évaluation des enseignements d'explorations de la classe de seconde ;
- **laisser les enseignants de langues vivantes** organiser leur enseignement sans imposer la mise en place des groupes de compétences ;
- **supprimer l'expérimentation de fusion de disciplines** prévue par la circulaire de rentrée (respect des disciplines SES et économie-gestion en 2nde) ;
- **permettre à tous les élèves qui le souhaitent**, et les y inciter, de suivre l'option HG en TS dans leur lycée.
- **Il faudrait aussi abandonner l'expérimentation** des Centres de connaissances et de culture (3C).

Des mesures plus spécifiques devraient en outre permettre de **limiter les effets les plus néfastes des dispositifs mis en place par la réforme du lycée** :

- **rétablir un cadrage national des horaires**, dont les dédoublements et groupes allégés (actuellement laissés à « l'autonomie locale » des établissements, et aboutissant à un éclatement des conditions d'étude) ;
- **abonder et flécher explicitement la dotation pour les options et LV à faible diffusion** (qui ne sont souvent plus financées, et dont le maintien a nécessité l'utilisation d'heures au départ prévues pour les dédoublements) ;
- **abandonner les classes de tronc commun en 1ère** ;
- **rattacher les heures d'accompagnement personnalisé aux disciplines**, et les attribuer aux enseignants de la classe, qui connaissent les élèves et leurs difficultés ;
- **abandonner les dispositifs de tutorat et de stages** (passerelles, remise à niveau, langues vivantes dont le contenu n'est pas pertinent : les moyens dégagés seraient plus utiles ailleurs.

La réforme du lycée s'est accompagnée de nombreuses dégradations dans les enseignements eux-mêmes. Des mesures simples pourraient permettre de **réparer les dommages subis par certaines disciplines** :

Au niveau des programmes :

Alléger les programmes de 1ère et Terminale en SES, histoire-géographie, français ; pour l'histoire-géographie, l'allègement devrait être différent pour les séries S et L/ES, en lien avec le programme de terminale, qu'il faudra envisager d'adapter aussi.

Au niveau des structures :

- rétablir un enseignement obligatoire de mathématiques en 1ère L, sur l'horaire et le programme antérieurs (2h) ;
- rétablir dès 2013 – 2014 un enseignement obligatoire d'Histoire-Géographie en Terminale S et annoncer, dès maintenant la suppression de l'épreuve anticipée en 1ère S en juin 2013 (au titre de la session 2014).

Au niveau des horaires :

- passer les enseignements d'exploration à 2h/semaine, à 3h pour les enseignements technologiques (avec couplage possible) ;
- passer les enseignements de spécialité de terminale ES de 1h30 à 2h.

Au niveau des examens :

- 1ère L : rétablir une épreuve obligatoire de mathématiques ;
- 1ère S : supprimer l'épreuve anticipée d'histoire-géographie, la passer en épreuve terminale (TS) ;
- Terminale : maintenir l'épreuve actuelle de SES (annuler les modifications prévues) ; donner un cadre national aux épreuves écrites et orales en LV ; modifier les épreuves d'Informatique et Sciences du Numérique (ISN) et de Droit et grands enjeux du monde contemporain (DGEMC), et de Cinéma et audiovisuel.

Enfin, la réforme du lycée ayant favorisé des pratiques de déréglementation des services des enseignants, une dernière série de mesures permettrait de **rétablir un cadre réglementaire à la fois plus strict et plus respectueux des personnels** :

- **revenir à l'application des décrets de 1950** telle qu'avant la publication des décrets « Robien », en particulier sur l'attribution de : l'heure de majoration pour effectif faible, les heures de laboratoire ou de cabinet d'histoire, l'heure de première chaire ainsi que les pondérations en lycée. Il s'agit de mettre fin aux pratiques de certains rectorats qui prétendent s'affranchir des décrets et circulaires qui définissent les statuts des enseignants ;
- **respecter la définition hebdomadaire**, sur l'année scolaire, des services et des emplois du temps (contre les tentatives d'annualisation des services) ;
- **respecter l'utilisation des Heures Supplémentaires Effectives (HSE)**, qui ne doivent pas servir à rémunérer des enseignements réguliers ;
- **en ce qui concerne les CPGE**, il conviendrait par ailleurs d'inclure le SNES, syndicat majoritaire, dans le comité de concertation et de suivi des CPGE, qui a aussi vocation à réfléchir sur d'autres sujets comme la pédagogie, les Tipe et les interrogations orales.